



**SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI
QUE DIEU L'ASSISTE**



SM le Roi Mohammed VI, Amir Al Mouminine, prononce un Discours à l'occasion de la session ordinaire du Conseil supérieur des Oulémas

SM le Roi Mohammed VI, Amir Al Mouminine, a prononcé à Tétouan, un Discours à l'occasion de la session ordinaire du Conseil supérieur des Oulémas, tenue sous la présidence du Souverain.

En voici le texte intégral :

"Louange à Dieu. Prière et Salut sur le Prophète. Sa famille et Ses compagnons. Honorables membres du Conseil supérieur des Oulémas. Mesdames et Messieurs, les oulémas.

Il Nous est agréable de présider l'actuelle session du Conseil supérieur des Oulémas. C'est pour Nous l'occasion de renouveler, en Notre qualité d'Amir Al-Mouminine, le pacte indéfectible en vertu duquel Nous nous faisons un devoir de veiller à la protection de la religion et de ses adeptes et à la poursuite de la réforme engagée en la matière. A cet égard, Nous entendons rénover les institutions qui ont en charge les affaires religieuses, et assurer de Notre bienveillante sollicitude les personnes qui s'en occupent. Nous tenons également à inscrire cette réforme dans la politique de proximité, qui est à la base de Notre méthode de gestion des affaires de Notre cher peuple.

Notre but ultime est de veiller à ce que nos honorables oulémas apportent une contribution plus efficiente au processus de réforme et de modernisation que Nous conduisons dans tous les domaines. Nous tenons à ce qu'ils s'attachent, en particulier, à apporter leur concours au renforcement de la sécurité spirituelle de la nation, en veillant à la préservation de sa doctrine religieuse qui se réclame d'un islam sunnite tolérant.

Avec l'aide de Dieu, Nous avons engrangé d'importants acquis dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme globale du champ religieux, un processus que Nous avons lancé il y a quatre ans à l'occasion de Notre discours qui posait, en la matière, les jalons fondateurs d'une stratégie nouvelle et multidimensionnelle.

Il y a lieu de citer en premier ce qui a été réalisé au niveau institutionnel central, en l'occurrence une restructuration et une mise à niveau du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques, qui ont permis à ce département de s'acquitter au mieux de la noble mission qui lui est dévolue et des lourdes responsabilités qui lui échoient.

Nous avons également assuré la rénovation et la réorganisation du Conseil supérieur des Oulémas et des Conseils locaux des Oulémas. A cet égard, Nous avons opté pour une démarche ambitieuse hissant le discours religieux à la hauteur des réalités de notre époque et des impératifs de protection de nos jeunes contre la perte des repères et des références et les risques de les voir instrumentalisés par les trublions et les extrémistes de tout poil.

Dans le même ordre d'idées, Nous avons mis en place une instance de recours, seule habilitée à émettre des fatwas (avis jurisprudentiels). Notre but est de mettre cette prérogative interprétative à l'abri des intrus et autres imposteurs qui se placent en marge du cadre religieux institutionnel, incarné par la Commanderie des Croyants, dont Nous sommes dépositaire.

En matière d'éducation, la dynamique réformatrice a touché l'ensemble des institutions en charge de l'enseignement traditionnel et de l'éducation islamique.

Fidèle à Notre démarche et Notre politique en matière de décentralisation et de déconcentration, Nous avons décidé le redéploiement et la généralisation des Conseils locaux des Oulémas, de sorte que chaque province ou préfecture puisse disposer de son propre Conseil. Cette mesure permettra de répondre à la nécessité, impérieuse à Nos yeux, de prendre en considération les spécificités et les coutumes propres aux habitants de chaque région, et d'apporter des réponses aux questions qui les interpellent en matière religieuse.

Soucieux de voir la politique de proximité s'étendre à Nos fidèles sujets expatriés, Nous avons jugé bon de procéder, dans un premier temps, à la création d'un Conseil des Oulémas pour la communauté marocaine en Europe. Cette initiative Nous paraît de nature à favoriser une certaine ouverture sur les spécificités religieuses et culturelles de cette communauté. Elle devrait aider à prémunir la foi et les valeurs authentiques qui font la singularité de leur identité marocaine, contre les velléités intégristes et extrémistes.

Dans la même volonté de réforme et de modernisation, Nous avons créé la Ligue Mohammadia des Oulémas, en remplacement de leur instance antérieure. Ce faisant, Nous comptons fédérer au sein de cette nouvelle structure toutes les potentialités et les compétences religieuses que recèle notre pays. Notre souhait est que cette entité puisse remplir sa mission dans un esprit de complémentarité et en parfaite synergie avec les composantes de l'édifice religieux rénové, dont Nous avons posé les jalons.

Cependant, cette réforme institutionnelle ne saurait être complète que si l'on s'attelle à redynamiser le rôle des mosquées, tant il est vrai qu'elles constituent le cœur vibrant de la sphère spirituelle. Aussi avons-Nous arrêté une série de mesures reflétant Notre constante et bienveillante sollicitude pour les maisons de Dieu, d'autant plus qu'elles constituent l'un des piliers majeurs sur lesquels repose notre plan d'initiation et de

sensibilisation aux principes de la pensée religieuse éclairée.

Notre vœu est de conforter les mosquées dans la vocation qui est la leur, en tant que lieux de culte et espaces d'invocation de Dieu, de guidance, d'orientation spirituelle et d'alphabétisation.

Aussi avons-Nous donné Nos Instructions à Notre ministre des Habous et des Affaires Islamiques pour qu'il mette en chantier un programme global d'encadrement et de mise à niveau des imams de mosquée, en mettant à contribution nos honorables Oulémas, et en veillant au respect des constantes et des choix de la Nation. Il importe, à cet égard, de s'ouvrir sur les questions et les préoccupations des temps modernes, et de prendre en compte les exigences de "fiqh attayssir" (doctrine jurisprudentielle qui préconise les modalités d'application les plus souples et les moins contraignantes pour remplir les obligations religieuses).

Nous avons jugé opportun de consolider le dispositif réglementaire régissant les mosquées, en mettant en place une batterie de mesures incitatives concrètes pour les constructions légales de mosquées. Aussi, et pour réaffirmer Notre volonté de rapprocher celles-ci des fidèles qui y affluent, engageons-Nous le gouvernement à prendre les dispositions qui s'imposent, pour l'exonération de la construction des mosquées de 50 % de la TVA, en application des Hautes Instructions que Nous avons données à cet effet.

La dimension sociale constitue, quant à elle, le troisième pilier de Notre plan de réformes. Ainsi, outre la couverture médicale dont bénéficient les personnes chargées de gérer au quotidien les affaires religieuses, Nous avons décidé de consolider cette couverture qui constitue déjà pour eux un acquis, par la mise en place, en leur faveur, d'un organisme chargé des affaires sociales. Il s'agit en l'occurrence de la Fondation Mohammed VI des oeuvres sociales pour le personnel religieux, que Nous avons créée pour illustrer l'intérêt tout particulier que Nous attachons à leur cas, ainsi que Notre volonté de mettre à la disposition de cette catégorie de travailleurs studieux, appliqués et dévoués, les moyens nécessaires pour améliorer leur situation.

Mesdames et Messieurs les Oulémas.

Nous sommes fier de voir avec quels engagement et sens du devoir nos valeureux Oulémas se sont investis dans les différentes sphères de l'action religieuse. Toutefois, Nous attendons d'eux des efforts accrus et déterminés. Il leur incombe, surtout, de faire ressortir dans tout son éclat, l'image rayonnante de l'Islam qui appelle à honorer l'Homme et à préserver sa dignité. Il leur appartient, en outre, d'en défendre les valeurs sacrées, et au premier chef, la sainteté de son Prophète, Notre Aïeul - prière et salut sur Lui - et tous les autres Prophètes et Envoyés de Dieu, que Notre sainte religion nous enjoint de croire et de vénérer sans discrimination entre eux.

Il y a, évidemment, dans cette injonction, une réaffirmation du devoir de respect mutuel qui doit exister entre les différentes religions célestes, et entre les cultures et les civilisations. Mais nous n'ignorons pas, pour autant, que le monde aujourd'hui traverse une conjoncture où s'agitent les démons de l'égoïsme et de la violence et s'ébranlent les repères et les références.

C'est dire que dans le cadre de votre mission spirituelle, vous avez essentiellement pour devoir d'œuvrer en permanence pour faire régner la paix et la quiétude. Il vous appartient, en effet, d'exhorter les fidèles à l'émulation dans le labeur positif et constructif, et de les inciter à combattre l'extrémisme, l'ostracisme et le terrorisme, par la dissémination des nobles idéaux que prône l'Islam, et qui sont un rempart pour épargner à notre pays les fléaux exécrables du fanatisme et de l'excès poussé à l'extrême.

C'est dans cet esprit que Nous avons décidé d'inaugurer une nouvelle étape dans le processus de réforme du champ religieux. Nous avons, en effet, opté pour un plan d'action novateur, dénommé "Mithaq Al-Oulamae", et qui constitue un programme exemplaire de mobilisation, de sensibilisation et de conscientisation. Il exige que vous vous attachiez à mener sur le terrain, avec sincérité et dévouement, et tout en restant le plus près possible des fidèles, votre mission de clarification et de guidance religieuses. Les Oulémas ont donc le devoir de s'atteler à assurer la mise à niveau des Imams de mosquée et à se déployer dans la ville et la campagne pour guider les gens et éclairer leurs lanternes et pour combattre et infirmer les allégations mystificatrices colportées par les tenants de l'extrémisme.

Nous appelons donc à la mise en œuvre du plan "Mithaq Al-Oulamae", conformément à un programme bien défini, sous l'impulsion du Conseil Supérieur des Oulémas, et en coordination avec le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques. Nous engageons donc le gouvernement à mettre à la disposition de ce département tous les moyens nécessaires pour la mise en œuvre d'un programme reposant sur une mobilisation tous azimuts et un discours religieux éclairé, adapté aux capacités d'assimilation et à la réalité vécue de ses destinataires.

Nous sommes résolument déterminé à aller de l'avant dans la mise à niveau et la rénovation du champ religieux. Nous entendons hisser ce processus au niveau de vos attentes et des ambitions qui animent tous Nos fidèles sujets. Ce réajustement s'impose d'autant plus qu'il s'inscrit au cœur des réformes nationales essentielles que Nous conduisons, et qui consistent, au premier chef, à assurer la sécurité spirituelle de la nation et à préserver l'identité (religieuse) islamique du Maroc. Celle-ci se distingue, en effet, par l'obligation de se conformer aux prescriptions de la Sounna (Tradition Prophétique) et aux impératifs inhérents à l'esprit de collégialité et à la quête du juste milieu et des valeurs de modération et d'ouverture. Il est donc impératif, lorsqu'il s'agit de prêcher la bonne parole et d'appeler à la vénération de Dieu, d'user d'un discours empreint de sagesse et des autres préceptes que prône l'Islam généreux et tolérant.

L'ambition qui nous habite tous est de veiller à ce que le sursaut mobilisateur et édifiant de "Mithaq Al-Oulamae", traduise avec éloquence la singularité du renouveau religieux que connaît le Maroc sous l'impulsion de ses Oulémas, et illustre la pertinence et la sagesse du verset coranique qui dit en substance : "Celui qui sait que la Révélation que ton Seigneur a fait descendre sur toi est la Vérité, serait-il semblable à l'aveugle ? Seuls réfléchissent : ceux qui sont doués d'intelligence, ceux qui observent fidèlement le pacte de Dieu et ne violent pas Son alliance". Véridique est la parole de Dieu.

Wassalamou alaïkoum wa rahmatoullahi wa barakatuh".